

DEL2024-075



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2024
19H30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Occupation du domaine public – Convention avec PEP2A

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni le mercredi 25 septembre 2024 à 19 heures 30 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Gilles CHIAPELLI - M. Emmanuel REDA - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Patricia DI SANTO - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Huguette LACROIX - M. Jean-Michel BATTESTI - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI.

POUVOIRS DE : Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Jean-Michel BATTESTI à Mme Catherine SEGUIN - Mme Fabienne WALLON à M. Gilles CHIAPELLI - Mme Nathalie SAGOLS à M. Pierre FAURET - M. Pierre-François DERACHE à Mme Catherine LE ROLLE - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Clarisse PIERRE à M. Michel DISSAUX - Mme Sophie PERCHERON à Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI à M. Eric VIDAL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine LE ROLLE.

DOMAINE / THEME : DOMAINE PUBLIC / TRANSITION ENERGETIQUE

RAPPORTEUR : Marc BAZALGETTE

SYNTHESE

Par délibération n°DEL2024-003 du 21 février 2024, le Conseil Municipal décidait de prendre part au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif PEP2A.

Cette société, qui œuvre dans le domaine de l'économie sociale et solidaire en faveur de la transition énergétique et intervient à l'échelle du Département des Alpes-Maritimes, accompagne désormais la Commune dans sa démarche de sobriété énergétique.

Pour l'année 2024, le projet communal vise l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Fragonard.

Ce projet présente les caractéristiques principales suivantes :

PEP2A prend en charge les études techniques, le montage des financements et les aspects techniques et logistiques ; elle fait appel à des installateurs qualifiés locaux et assure le suivi et la maintenance des installations ;

L'occupation est accordée pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service ;

Une indemnisation annuelle sera versée à la Commune à hauteur de 5% du montant de la production totale facturée ;

Vente de la production selon les modalités de l'arrêté dit « S21 » au tarif « Obligation d'achat » à un acheteur obligé (EDF ou Enercoop) ;

Transfert de la propriété des installations à la Commune en fin d'occupation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public avec PEP2A, telle qu'annexée à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2122-1 et suivants, L2125-1 et suivants et R2125-1 et suivants ;

Vu la manifestation d'intérêt spontanée présentée par la Société PEP2A le 20 octobre 2023 ;

Vu l'avis d'appel à manifestation d'intérêt publié par la Commune de Peymeinade le 16 novembre 2023 ;

Vu la délibération n°DEL2024-003 du 21 février 2024 relative à la prise de participation de la Commune au capital de la Société PEP2A ;

Vu le rapport de "vérification charpente pour la pose de panneaux solaires" réalisé par le bureau d'études I STRUCTURE le 17 juillet 2024 à la demande de la Commune et suite à une visite sur site ;

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public annexé à la présente délibération.

Monsieur Marc BAZALGETTE expose au Conseil Municipal :

Considérant la manifestation d'intérêt spontanée présentée en octobre 2023 par la Société PEP2A pour l'occupation du toit du groupe scolaire « Fragonard » dans le but d'installer et d'exploiter un dispositif de production d'électricité photovoltaïque ;

Considérant que suite à l'avis d'appel à manifestation d'intérêt publié par la Commune, aucun autre opérateur ne s'est manifesté ;

Considérant que par délibération n°DEL2024-003 du 21 février 2024 la Commune a souscrit 20 parts pour un montant de 2.000 euros au capital de la Société PEP2A ;

Considérant que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Fragonard nécessite de définir les modalités d'occupation du domaine public et les obligations de chacune des parties dans le cadre d'une convention ;

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public avec PEP2A, telle qu'annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'occupation du domaine public avec PEP2A, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à son exécution.

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 25 septembre 2024

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

La Secrétaire de séance,
Catherine LE ROLLE



A handwritten signature in blue ink, reading 'Le Rolle', written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20240925-DEL2024-075-DE
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024